

Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande
Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande
Band: 73 (1937)
Heft: 28

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 04.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

ÉDUCATEUR

ET BULLETIN CORPORATIF

SOMMAIRE :

PARTIE CORPORATIVE : VAUD : *Erratum.* — *Places au concours.* — *Maîtresses ménagères.* — GENÈVE : U. I. P. G. - MESSIEURS : *Rapport présidentiel.* — U. I. P. G. - DAMES : *Initiative et pétition.* — NEUCHÂTEL : *Nos traitements.* — INFORMATIONS : *Cours de vacances des maîtres d'arrière.*

PARTIE PÉDAGOGIQUE : PIERRE CHESSEX : *Au X^e siècle : Une preuve par le fer rouge.* — R. SPRING : *Répertoire d'observations contenues dans Les beaux dimanches.* — M. RAVAUDET : *Plaidoyer pour la grammaire.* — W. SCHÖHAUS : *La cueillette des fruits (Tableaux scolaires).* — LECTURE LITTÉRAIRE. RÉCITATION. — LES LIVRES.

PARTIE CORPORATIVE

VAUD

Erratum.

N^o 27, page 421, ligne 15 :

Rétablir le sens de la phrase en mettant à l'alinéa et entre parenthèses les mots : « d'après le *Mouvement féministe* », journal dont sont tirées les lignes en question. L. Cz.

PLACES AU CONCOURS

Maracon : Instituteur (jusqu'au 27 juillet). — *Vevey* : Instituteur (id.). — *Rennaz* : Maîtresse de travaux à l'aiguille (id.). — *Noville* : Instituteur (30 juillet). — *Aigle* : Instituteur. — *Chessel* : Maîtresse de travaux à l'aiguille (3 août).

MAÎTRESSES MÉNAGÈRES

Sous la présidence alerte de Mlle E. Mottaz, les maîtresses ménagères vaudoises eurent leur assemblée annuelle le 19 juin, à Lausanne, dans l'auditoire de l'Ecole normale. Comme de coutume, la pluie leur tint fidèle compagnie sans altérer en rien la bonne humeur des participantes.

Mlle Mottaz excusa l'absence de M. le conseiller d'Etat Perret, de M. le chef de service Jaccard, de Mme Michod-Grandchamp, inspectrice, retenus par des obligations professionnelles. Elle salua la présence de M. G. Chevallaz, directeur de l'Ecole normale, toujours fidèle aux réunions de la Société vaudoise des Maîtresses ménagères.

Le procès-verbal et les comptes furent adoptés sans discussion, avec remerciements à la secrétaire Mme Mellet, professeur à l'Ecole normale et à Mlle Meyer, maîtresse ménagère à Savigny.

Le rapport annuel souligna entre autres choses réjouissantes la bonne entente qui ne cessa de régner entre le Département de l'Instruction publique et le Comité de la société, l'excellent esprit qui anime les sociétaires, le succès légitime du Cours de Droit usuel donné par Mlle L. Comte, avocate, un don de Mme J. Carrard, transfusion monétaire bienfaisante pour la caisse, anémique comme se doit une caisse de société féminine. C'est avec plaisir que l'on apprend l'admission de jeunes collègues et le mariage de quelques autres.

Des vœux de guérison furent envoyés aux malades et, au nom de la société, le Comité exprima sa sympathie à Mme Michod douloureusement atteinte par un deuil.

Le rapport déplore la mort de M. le Dr Delay, ami sincère de l'Association à laquelle il ne ménagea jamais ses conseils, son appui, son temps. Personne n'a oublié la science exacte, minutieuse, quoique pétrie de bon sens et d'humour, que le Dr Delay prodigua dans ses conférences ou ses cours donnés aux maîtresses ménagères.

En terminant, la présidente dit son espoir de voir, grâce à l'amélioration des affaires, l'ouverture de nouvelles classes ménagères dont le besoin se fait de plus en plus sentir dans la campagne vaudoise.

Avant la clôture de la séance administrative, rapidement menée, un projet de course d'étude à la sucrerie d'Aarberg, proposé par Mme Mellet, est adopté après un court échange de vues.

Enfin, une conférence de M. le Dr J. Wintsch, médecin des Ecoles de la Ville de Lausanne : « Malentendus entre adultes et jeunes gens », fut écoutée avec une attention sans défaillance. Il est difficile de résumer une pareille somme de faits, d'expériences, d'idées neuves.

Le Dr Wintsch est un ami et un grand connaisseur de l'enfant. Il en a étudié et soigné non seulement le corps, mais il en a scruté l'âme et acquis une connaissance profonde. Simplement, sans grandiloquence littéraire, il dit ce qu'il a vu comme médecin des écoles, ce qu'il a cherché, ce qu'il a trouvé et brosse pour ses auditrices des portraits psychologiques de parents et d'adolescents criants de vérité.

Mais il ne dénonce pas seulement le mal, en vrai médecin, il cherche à le guérir. Il y a une éducation de l'adulte à refaire comme il y en a une de l'enfant, il faut parler aux adolescents de leurs responsabilités comme parents futurs, il faut leur donner un respect infini de la vie.

A 17 h. 45, la séance fut levée, et une grande voiture bleue des T.L., « revenant de noce », donc toute fleurie, conduisit les maîtresses ménagères à Ouchy, où un joyeux souper sans discours et sans fla-fla, termina délicieusement un après-midi si bien rempli.

H. D.

GENÈVE

U. I. P. G. — MESSIEURS

RAPPORT PRÉSIDENTIEL (*fin*)¹

h) *Représentations*. — L'U. I. P. G. a été représentée :
par son président à l'assemblée générale administrative de la S. P. V., à Lausanne ;
par Servettaz à la réunion du Syndicat des instituteurs de l'Ain, à Bourg-en-Bresse ;
par Willemin, Richard et Duchemin à l'assemblée du Syndicat des instituteurs de la Haute-Savoie, à La Roche-sur-Foron ;
Willemin et Duchemin se sont rendus, à Cully, aux obsèques de notre regretté collègue Albert Rochat, rédacteur de l'*Educateur*.
Nous avons assisté en outre :
à la journée de gymnastique scolaire, organisée par l'Association genevoise des maîtres d'éducation physique ;
à la soirée familière de l'U. I. P. G. dames :
au Congrès (qui avait lieu à Genève) des instituteurs-secrétaires de mairies de France ;
à l'inauguration de l'Exposition des tableaux scolaires suisses.

i) « *Cartes de membres* », et *réductions accordées par des maisons de commerce*. — Le Comité a fait des démarches auprès d'un certain nombre de commerçants de la place, disposés à accorder un escompte aux membres de l'U. I. P. G. Nous avons rencontré auprès de ces commerçants le meilleur accueil. La liste des maisons de commerce qui consentent un rabais sera imprimée au verso de la « carte de membre 1937 ». Vous recevrez, chers collègues, dès 1937, contre paiement de votre cotisation, non pas un simple reçu, mais une « carte de membre » donnant droit :

1. à des réductions sur la plupart de nos chemins de fer de montagne,
2. à un escompte dans un certain nombre de maisons de commerce de Genève.

Il s'agit là d'avantages que nos membres apprécieront certainement à leur juste valeur.

j) *Relations avec la section des Dames*. — Nous avons entretenu d'excellentes relations avec la Section des Dames. Plusieurs questions furent examinées en commun.

k) *Rédaction de l'« Educateur »*. — Notre collègue, Albert Rudhardt vient d'être désigné par le bureau romand comme rédacteur de notre journal l'*Educateur*. Nous tenons à féliciter M. Rudhardt et à lui souhaiter plein succès dans ses nouvelles fonctions.

¹ Voir *Educateur* Nos 19, 20, 21, 22 et 24:

l) *Secours à des instituteurs réfugiés.* — Dans le cours de l'année, nous avons eu l'occasion de secourir deux instituteurs allemands, chassés de leur pays pour leurs idées politiques. La section des Dames a bien voulu prendre à sa charge une partie des frais et nous lui en sommes reconnaissants.

m) *Fonds de voyage.* — En 1913 fut organisé, sous les auspices de l'Union, un voyage d'études dans le Midi de la France auquel participaient de nombreux collègues. Les comptes soldèrent par un boni de 222 fr. 30 dont Léon Favre, préposé à la caisse, resta dépositaire, à charge par lui de tenir ce fonds à la disposition des organisateurs d'un nouveau voyage éventuel. Les circonstances ne s'y étant guère prêtées, il ne fut plus question de projets de ce genre, et Léon Favre nous avisa, en juin dernier, que le reliquat, augmenté des intérêts composés, atteignait la somme de 550 francs. Notre collègue nous demandait de le décharger de ce souci et nous proposait de confier ce fonds au Comité de l'U. I. P. G. L'assemblée du 30 septembre vota des remerciements et des félicitations à Léon Favre et décida d'ouvrir à la Caisse d'Epargne un compte spécial avec la dénomination : « Fonds de voyages de l'Union des Instituteurs primaires genevois ».

n) *Service social de l'U. I. P. G.* — Notre association a créé un Service social, présidé avec distinction par notre dévoué collègue Uldry. Une commission fut nommée vers la fin de l'année et sa première tâche fut d'organiser au sein du corps enseignant et de favoriser auprès du public la vente de jouets fabriqués par des chômeurs. Des bons de jouets furent placés en nombre considérable dans nos écoles : l'expérience fut un véritable succès, et, du rapport présenté par Uldry, nous extrayons le passage suivant : « Il a été vendu pour 1702 fr. 50 de bons de jouets dans les classes de la ville en l'espace de six jours. En outre, la propagande que fit l'école en faveur des ateliers de chômage fut telle que, pendant quelques jours, les magasins où étaient déposés les jouets des chômeurs furent littéralement dépouillés. Tous ceux qui virent avec quelle hâte fiévreuse les ouvriers travaillèrent à satisfaire leur petite clientèle et qui lurent sur tous les visages la joie et la fierté, comprirent quelle dignité le travail confère à l'homme. N'est-ce pas pour tous ceux qui nous ont aidés la plus belle des récompenses ?... »

Les ateliers ont créé une section de jeux éducatifs, composée de pédagogues, qui entreprendra une habile propagande pour diriger judicieusement l'activité libre des enfants. »

Actuellement, le Service social a fixé à son travail trois objectifs :

1. le plus immédiat : la commande aux ateliers de chômage des jouets pour les promotions 1937, le choix de ces jouets,

2. l'orientation d'une partie de l'activité des ateliers de jouets vers la fabrication de jeux éducatifs,

3. éventuellement, la création d'une section spéciale pour la fabrication d'un matériel auto-éducatif et la copie de fiches.

Tous ceux qui s'intéressent à ces travaux sont cordialement invités à y participer.

L'*Educateur* a rendu compte des efforts de la Commission de l'U. I. P. G. et des résultats obtenus. Tous nos journaux politiques : *Courrier*, *Travail*, *Genevois*, *Journal de Genève*, *Liberté syndicale* ont félicité les instituteurs pour leur geste, — philanthropie bien comprise — et ont rendu hommage au Service social de l'U. I. P. G. et au Corps enseignant primaire genevois, « dont, écrit l'un d'eux, il est de bon ton de médire dans certains milieux ».

Conclusion.

Le comité que j'ai eu l'honneur de présider a travaillé dans une atmosphère d'amitié et de confiance ; sa gestion a été imparfaite sans doute. Nous avons cherché à œuvrer pour le bien de l'Ecole, avec courage, dans les limites de nos capacités et de nos forces, et c'est la conscience tranquille que nous déposons aujourd'hui notre mandat.

L'avenir n'est certes pas rose : au lieu de discuter dans le calme des grandes questions pédagogiques et sociales de l'heure, nous aurons, comme disait Philippe Monnier, « à lutter encore contre l'ennemi extérieur, nous aurons peut-être à lutter aussi contre nous-mêmes ».

Un optimisme souriant n'est pas de mise. Soyons énergiques cependant et ne nous laissons pas abattre.

L'Union doit être la chose de tous ; l'indifférence est aussi coupable que l'hostilité. Les insoucients ne doivent pas suivre nos travaux qu'au moment de débats passionnés, dont nous sortons trop souvent divisés. L'Union doit continuer à vivre d'une vie intense certes, mais souvenons-nous toujours que, quelles que soient nos convictions religieuses ou nos opinions politiques, nous avons un Idéal commun : travailler pour le bien de l'Ecole. Que l'équipage reste toujours uni, respectueux de l'avis de chacun, dans les tempêtes comme par le temps calme. Nous avons besoin de la collaboration et des conseils de tous. Nous avons besoin surtout de toutes les forces et de toutes les bonnes volontés.

Envisageons, malgré tout, l'avenir avec confiance. Travaillons pour l'Enfant et pour l'Ecole et, par là-même, pour l'Humanité.

Le président : C. DUCHEMIN.

U. I. P. G. — DAMES**Initiative et pétition demandant le suffrage féminin**

Merci à toutes les collègues qui ont renvoyé leurs listes, dont beaucoup sont copieusement remplies ; un merci tout spécial aux collègues de la campagne qui ont eu la gentillesse de faire légaliser leur liste d'initiative.

Et merci d'avance, et bon courage, à celles qui ont conservé leurs listes pour continuer à récolter des signatures.

J. B.

NEUCHÂTEL**NOS TRAITEMENTS**

Dans sa réunion du mercredi 30 juin, notre Comité central s'est occupé longuement de la question des traitements qui aurait sommeillé encore un certain temps sans l'entrée en scène de la dévaluation qui a réduit le pouvoir d'achat du franc dans des proportions telles que nous devons songer à nous affranchir de la réduction temporaire de 8% qui, l'année dernière, s'est greffée sur les diminutions provenant de la nouvelle échelle des traitements. De tous côtés, non seulement dans nos rangs, mais dans les autres catégories de fonctionnaires, on se plaint de la difficulté, voire de l'impossibilité, de faire face, avec des gains doublement réduits, au renchérissement croissant de la vie. Un adoucissement s'impose et le sacrifice provisoire dont nous faisons les frais pour la seconde année, doit être reporté sur l'ensemble des contribuables, ce qui ne serait que justice, si des nécessités budgétaires en exigent le maintien.

Le président, M. H.-L. Gédet, met d'abord le C. C. au courant des pourparlers qui ont eu lieu avant la séance. Le 22 mai, il a représenté notre association à une assemblée convoquée par les soins de la Fédération suisse des services publics, à laquelle assistaient les mandataires des groupements de fonctionnaires cantonaux et communaux. Divers moyens d'action commune ont été envisagés dans cette importante réunion. Le 18 juin, notre président assiste à une nouvelle séance qui ne groupe que les délégués des cinq associations de fonctionnaires cantonaux : cantonniers, police, fonctionnaires, professeurs et régents. Sous réserve que les comités respectifs soient d'accord, il est décidé que les cinq groupements agiront ensemble et présenteront leurs revendications en commun. Diverses suggestions sont formulées qui seront examinées par les organes de chaque association, après quoi une nouvelle réunion fixera la ligne de conduite à suivre dans la campagne qui va s'ouvrir.

Après une laborieuse discussion, le C. C. donne à son bureau le mandat de soutenir les trois points suivants : a) les cinq groupements cantonaux feront une démarche unique auprès des autorités compé-

tentes ; b) ils demanderont la suppression de la retenue provisoire de 8 % ; c) il est désirable de garder le contact avec les groupements communaux de façon à être au courant de tous les plans d'action.

Il ressort de la discussion que nos collègues du Locle et de La Chaux-de-Fonds sont menacés d'être privés de leur haute paie communale par ordonnance du Tribunal cantonal et en raison des allègements financiers accordés à ces deux localités. Ils seraient ainsi mis sur le même pied que les titulaires en fonctions dans nos petites cités, ce qui est inadmissible, puisque de tout temps et en raison du coût plus élevé de l'existence, une indemnité de résidence sous forme d'un supplément de traitement a été prévue en faveur des maîtres et maîtresses de nos trois grandes agglomérations. Les fonctionnaires des deux communes en question touchent, paraît-il, des traitements supérieurs, pour des emplois similaires, à ceux du personnel de la ville de Neuchâtel. L'arrêt des juges cantonaux prévoit que les traitements de la Montagne seront abaissés au niveau de ceux du chef-lieu. L'émotion est grande parmi nos collègues loclois et chaux-de-fonniers ; aussi vont-ils se coaliser avec les groupements du personnel communal en vue d'obtenir un adoucissement des mesures rigoureuses ordonnées par les juges. Privés de presque tous leurs gains accessoires, menacés de perdre leur modeste allocation de résidence, nos collègues tomberaient dans une situation alarmante s'ils devaient encore porter le poids de la fameuse retenue de 8 %. Pour eux tout particulièrement, la disparition de cette mesure est nécessaire et urgente.

On a fait remarquer aussi, dans la discussion, que de nombreux chômeurs pourraient être occupés dans les fabriques d'horlogerie si celles-ci ne donnaient pas, en général, la préférence à la main-d'œuvre féminine qui, on le sait, est bien moins rétribuée que celle des hommes. L'on en voit donc, un trop grand nombre, qui sont occupés de vaquer aux soins du ménage pendant que les femmes sont en fabrique. Cette situation paradoxale qui est avantageuse pour les industriels, grève les caisses de chômage auxquelles s'en va le produit de l'impôt de crise. En définitive, c'est le contribuable qui est victime de la mauvaise volonté des employeurs. Si l'on voulait bien prendre des mesures pour occuper avant tout les horlogers disponibles, on réduirait les dépenses pour le chômage, et partant, l'impôt de crise pourrait disparaître avec la retenue temporaire sur nos traitements.

Le C. C. a chargé son bureau d'agir au plus vite auprès des autres associations. Leurs représentants, sur l'initiative de notre président, se sont réunis à Neuchâtel, le 10 juillet. M. Gédet présida la séance à laquelle assistaient G. Strœle, Arnold Jeanneret et l'auteur de ces lignes. Tous les groupements étaient représentés.

L'assemblée unanime a décidé que les cinq associations travailleraient en commun et revendiqueraient la suppression de la retenue de 8 %, dès l'exercice 1938. Un bureau, formé de délégués domiciliés à Neuchâtel, est chargé de prendre toutes les mesures nécessaires. Des renseignements très circonstanciés sont fournis sur le pourcentage d'augmentation du coût de la vie qui est supérieur à 4,5, chiffre énoncé dans la dernière session du Grand Conseil et reproduit par toute la presse. Il faut être, du reste, fort circonspect dans l'usage des indices du coût de la vie dont les composantes varient d'une source à l'autre ; par ailleurs, la plupart négligent des éléments de dépenses importants, ce qui fait que l'on doit attribuer une valeur toute relative aux pourcentages établis périodiquement dans les milieux officiels ou commerciaux.

L'action que nous préparons a été précédée, dans la récente session du Grand Conseil, du développement d'une motion, par le député M. Camille Brandt, tendant à l'abrogation du décret fixant une retenue de 8 % sur les traitements. Le Conseil d'Etat n'a pas accepté la motion telle qu'elle a été présentée. Il s'est rallié à une proposition tendant simplement à étudier la possibilité d'atténuer la retenue sur les traitements. Une atténuation n'est pas suffisante ; nous désirons mieux.

Dans la même séance du Comité central le rajustement de la haute paie est revenu sur le tapis. Nous donnerons, à ce sujet, des nouvelles dans une prochaine communication. J.-Ed. M.

INFORMATIONS **COURS DE VACANCES**

de la Section romande des Maîtres d'arriérés.

Un cours de vacances aura lieu du 8 août (réception des participants) au 17 août, au Herzberg, cet asile sympathique de l'éducation populaire créé par Fritz Wartenweiler et ses amis. M. Berberat, un collègue biennois, bien connu des participants au Cours de travaux manuels suisses, initiera ses collègues aux travaux pratiques concernant botanique et sciences naturelles ; Mlle Alice Descœudres exposera et commentera quelques jeux éducatifs utiles aux arriérés et aux autres enfants ; M. Millioud, un instituteur neuchâtelois exposera ses travaux d'élèves, imprimerie à l'école, travail par fiches et par équipes ; classement de documents de classe, etc. M. Fritz Wartenweiler enfin nous consacrera le dimanche 15 août. On compte sur une conférence de Mme Gareis, qui a dirigé de façon tout à fait remarquable une maison d'enfants délinquants en Allemagne. Peut-être une visite à Dornach terminera-t-elle en beauté ce cours suggestif. Nous sommes hébergés au Herzberg (Argovie), pour 3 fr. par jour. Inscription pour le Cours : 15 fr. S'adresser à M. Calame, Malvilliers.

A. D.

PARTIE PÉDAGOGIQUE

MIETTES D'HISTOIRE VAUDOISE

AU X^e SIÈCLE : UNE PREUVE PAR LE FER ROUGE

Le Cartulaire du Chapitre de Notre-Dame de Lausanne, que rédigea le prévôt Conon d'Estavayer entre les années 1228 et 1242, renferme, datée de l'an 1226, la copie textuelle (« verbo ad verbum ») d'une charte du dixième siècle qui relate le célèbre jugement de Dieu qui eut lieu au début de juillet 908 dans le village vaudois de *Dommartin*¹, à mi-chemin entre Echallens et Moudon.

Depuis dix ans, Rodolphe 1^{er} préside aux destinées du royaume de Bourgogne. Il possède en propre des biens patrimoniaux importants dans le Comté de Vaud qu'il gouverna comme marquis jusqu'à son avènement, et qu'un comte (Turumbert²) ? administre présentement en son nom.

Comme plus tard ses successeurs, le roi aime la Suisse Romande, vrai cœur de son royaume : il y séjourne volontiers, et nombreux sont les actes, les chartes et les diplômes datés des années de son règne se rapportant à des localités vaudoises, à l'Eglise de Lausanne et aux biens du Chapitre. A cette époque, l'évêque de Lausanne est un prélat puissant. Son diocèse, divisé en dix décanats, s'étend de l'Aubonne à Soleure, du Doubs aux Alpes bernoises.

Le 4 décembre, l'évêque Boson avait succédé à Jérôme dans des circonstances assez spéciales ; en effet, à la mort de Jérôme, un archidiacre du nom de Rainfroi avait réussi à se faire nommer évêque par une partie du clergé et du peuple, qui avait obéi « magis timore quam amore », plus par crainte que par amour ! Comme l'élection du nouveau prélat avait été faite sans le consentement du roi ou de son représentant, on déclara l'élection de Rainfroi non valable. Rodolphe 1^{er} accourut à Lausanne et cassa l'élection de l'usurpateur ; on procéda immédiatement à une nouvelle nomination. Le peuple et le clergé jetèrent leur dévolu sur le diacre Boson, qui reçut ainsi la consécration épiscopale grâce au roi de Bourgogne.

En bon roi soucieux d'ordre et de justice, Rodolphe 1^{er} parcourait ses Etats, réglant sur son passage les litiges qui lui étaient soumis.

¹ Le précieux *Dictionnaire historique et géographique du canton de Vaud*, de M. Eug. Mottaz (Lausanne, Rouge, 1911-21), se contredit au sujet de ce jugement de Dieu. A la page 531 (tome I^{er}), on le situe à Corsy (Lavaux) tandis qu'on affirme, à la page 621, qu'il eut lieu à Dommartin ; ce dernier renseignement est seul exact.

² *Turumbertus*, *Turimbertus* ou *Thorimbertus* sont des formes latinisées d'un nom d'origine germanique, et formé des éléments *Thor-Huni-berhlo*, (Thor-géant-brillant), c'est-à-dire « le géant brillant de Thor », le plus puissant des dieux scandinaves.

Au début de l'été 908, il s'arrêta quelques jours dans le village de Cordy ¹ pour résoudre quelques questions d'administration. L'évêque Boson se présenta devant le roi et réclama pour son église le droit de faire paître les porcs dans les forêts de son diocèse sises au-dessus de Lausanne, ainsi que le droit de prendre dans ces mêmes forêts du bois pour ses constructions (églises, maisons, travaux divers, etc.), privilèges que lui contestaient les forestiers royaux.

Tout en sauvegardant les privilèges du clergé, Rodolphe est soucieux de ménager les intérêts de l'aristocratie laïque. Cette fois il est pris entre les deux. Après avoir entendu l'évêque, il le congédie et charge quelques-uns de ses agents de faire une enquête et de le renseigner. Ceux-ci se mettent aussitôt à la tâche. Quelques jours plus tard, Boson est convoqué à Lutry ² par les agents royaux qui réclament de lui quelques compléments d'information. L'évêque explique alors qu'il s'agit de la vaste forêt qui s'étendait du *Flon-Morand* ³ rière Savigny, jusqu'à *Vennés* ⁴, au-dessus de Lausanne, et que ces bois dépendent plus de l'évêque et du clergé que du seigneur roi... Garde-chasse et forestiers, jeunes et vieux, se déclarent d'accord avec lui. Mais la chose n'est pas réglée pour autant.

Boson se rend une seconde fois à Corsy ⁵, et demande au roi la permission de recourir à un jugement de Dieu et de prouver ses droits par la preuve du fer chaud. Le roi accepte et charge de l'affaire un garde-chasse nommé Emicon. On se transporta à *Dommartin* avec une nombreuse escorte. On choisit alors pour subir l'épreuve un serviteur de l'évêque nommé Arnulfe ⁶; le fer chaud lui est appliqué sur la main. Si cette main conservait l'empreinte du fer jusqu'au troisième jour, « La forêt de Sancto Martino » était perdue pour l'église. Dans le cas contraire, elle lui serait acquise à jamais.

La main du serf fut soigneusement enveloppée de linge et scellée du sceau royal; et l'on se sépara. Le troisième jour, on se réunit de nouveau à Dommartin. Devant les mêmes témoins, le sceau royal fut brisé, le linge ôté, et la main fut trouvée sans brûlure. L'épreuve fut jugée concluante; le bon droit de l'Eglise fut reconnu, et « l'évêque Boson, ses successeurs, les chanoines et les serfs de Notre-Dame de Lausanne » purent librement exercer les droits qu'ils revendiquaient dans la belle forêt du Jorat. Ce privilège subsista jusqu'à la conquête bernoise.

¹ Corsy ou Corsier sur Lutry. Le nom latin *Corciacum* ou *Corsiacum* (sous-entendu *fundum*), est probablement issu d'un gentilice *Cordius* ou *Curtius*.

² Lutry, *Lustriacum*, semble issu d'un gentilice tel que *Lustrius*.

³ Le *Flon-Morand* (*Fonte Maurone*) est un ruisseau qui descend du Chalet-à-Gobet, forme la limite des communes d'Epalinges et de Lausanne, et se jette près de Rovéréaz dans la Chandeland, affluent de la Paudèze sur sa rive droite.

⁴ *In foreste Vennas*, nom qui signifie « haie, buisson, bois ».

⁵ Le Cartulaire porte à tort « *in Orciaco Villam* »; lire : *Corciaco*.

⁶ Nom formé des éléments germaniques *Arn-Wulfo*, « aigle-loup ».

Le récit se termine par la désignation des principaux témoins : Emicon, Sierdus, Ebbon, Al Buvicus, etc.

Cette charte, datée du 18 juillet 908, renferme la plus ancienne mention du nom de Dommartin, *Domno Martino* (*Domnus*, pour *Dominus*, seigneur), c'est-à-dire *Saint-Martin*. « Ce nom, dit l'historien Maxime Reymond¹, vient sans doute de saint Martin, patron de l'église paroissiale. Ce nom fut souvent donné à des églises élevées sur l'emplacement d'autels druidiques érigés près d'un chêne. Ce doit être ici le cas. Une reconnaissance de 1317 parle d'une *Fontaine des Chênes* à Dommartin, et un acte de 1440 cite la *Pierre à l'Outar*², qui peut rappeler le souvenir d'un ancien autel païen. »

Pierre CHESSEX.

L'ÉCOLE ET LA NATURE

Répertoire systématique des observations
contenues dans le livre « **BEAUX DIMANCHES** » du Dr Bourget.

Dans une des séances organisées pour les jeunes instituteurs sans classe du canton de Vaud, l'un d'eux, M. R. Spring, a présenté les Beaux Dimanches du Dr Bourget et joint à son travail un répertoire alphabétique en deux parties des renseignements que les maîtres peuvent y chercher pour leurs leçons de sciences naturelles. Ce répertoire est de nature à rendre service à tous les maîtres.

L'ouvrage n'a pas d'index ; la matière y est répartie par mois. La pagination ci-dessous se rapporte à l'édition de 1909.

Animaux (indication du mois de l'observation et de la page).

Ablette (juin, 181).	Courlis corlieu (octobre, 330).
Bécassine (octobre, 329).	Crevette des ruisseaux (mars, 79).
Bécasse (novembre, 366).	Crustacés « petits » (mars, 79).
Buse (décembre, 388).	Dytique (mars, 76).
Canard (décembre, 394 ; février, 32).	Ecrevisse (août, 279).
Chevalier aboyeur (octobre, 330).	Ecureuil (mars, 57).
Chevalier combattant (octobre, 330).	Etourneau (août, 333).
Cigogne (octobre, 324).	Geai (avril, 92).
Cincle (janvier, 18).	Gravenche (décembre, 399).
Coucou (janvier, 197).	Grèbes huppés (janvier, 28).
Couleuvre (mai, 148).	Harle huppé (janvier, 27).
	Héron cendré (octobre, 324).
	Hoplie azurée (février, 72).

¹ *Dictionnaire Mottaz*, op. cit. I, p. 621.

Sources : *Cartulaire du Chapitre de Notre-Dame de Lausanne* (Mém. et Doc. Soc. d'hist. de la S. R., tome VI, p. 169-171). — René Poupardin : *Le Royaume de Bourgogne*, Paris, Champion, 1907. — *Dictionnaire Mottaz*, cité note 1.

² Du latin *altare*, autel.

Huppe (mai, 149).
 Lavandière grise (décembre, 385).
 Lavandière jaune (décembre, 386).
 Martin-pêcheur (juillet, 241).
 Merle (avril, 96).
 Mésange à longue queue (février, 43).
 Mésanges (avril, 109).
 Milan noir (juin, 200).
 Moineau (octobre, 338).
 Mouette (décembre, 390).
 Omble-chevalier (septembre, 292).
 Orvet (mai, 148).
 Perche (août, 257).
 Phryganes (mars, 73).
 Pic vert (mai, 151).
 Pie (avril, 93).
 Pie grièche (avril, 94).
 Puce d'eau (mars, 79).
 Râle d'eau (octobre, 327).
 Roitelet (décembre, 387).
 Rossignol (mai, 163).
 Rouge-gorge (décembre, 386).
 Rousserolle (mai, 161).
 Sitelle (mai, 155).
 Truite (janvier, 21 ; février, 44 ; mars, 55, 80 ; juin, 170 ; novembre, 362 ; décembre, 398).
 Vipère (mai, 137).

Sujets généraux.

Nichoirs artificiels (avril, 105 ; octobre, 335, 346).
 Ravages des insectes (octobre, 347).

Végétaux.

Aristoloché clématite (juin, 193).
 Bolet (août, 277).
 Champignons (août, 267).
 Chanterelle (août, 271).
 Chicorée sauvage (juillet, 224).

Colchique (octobre, 330).
 Daphné (mars, 71).
 Diatomée (septembre, 296).
 Ellébore fétide (février, 38).
 Epine noire (avril, 95).
 Epine vinette (mai, 132).
 Fausse oronge (août, 273).
 Genêt (juin, 191).
 Gouet (mai, 135).
 Grassette (juillet, 236).
 Hépatique trilobée (avril, 123).
 Littorelle des lacs (février, 31).
 Morille (avril, 118).
 Mousse d'Yvoire (septembre, 293).
 Nénuphar (juin, 195).
 Orchis (mai, 131).
 Oronge (août, 272).
 Fausse oronge (août, 273).
 Pandorine (août, 266).
 Pédiculaire (juin, 187).
 Pensée sauvage (juin, 193).
 Perce-neige (mars, 71).
 Pervenche (avril, 123).
 Pied de mouton (août, 278).
 Primevère acaule (mars, 69).
 Pulmonaire officinale (avril, 123).
 Reine des prés (juillet, 219).
 Rossolis (juillet, 229).
 Sauge (juillet, 218).
 Saule (février, 42).
 Tussilage (février, 40 ; mars, 71).
 Utriculaire (juillet, 238).
 Vipérine (juin, 195).

Sujets généraux.

Plantes médicinales (juillet, 210).
 Dissémination des graines (septembre, 301).
 Fécondation des fleurs (mai, 130 ; mars, 70 ; juin, 191).

R. SPRING.

OPINIONS PLAIDOYER POUR LA GRAMMAIRE

Nous n'espérons pas faire de tous nos élèves d'école primaire — et même de lycée — autant d'Anatole France ! (Notre bon maître, d'ailleurs, pouvait dédaigner la grammaire, mais ne l'ignorait pas !...)

Pousser les enfants à l'imitation des beaux modèles, c'est dépasser de beaucoup — et manquer d'autant — le but qui nous est assigné. On voit assez — le journalisme en offre de déplorables exemples — ce que peut produire une fausse culture littéraire. Que d'articles qui ne sont qu'un tissu de clichés ! Que de phrases, emphatiques ou précieuses, qui sont vides de sens ! Que de pensées qui se déforment en se coulant dans un moule fait pour une pensée différente !... Que de gens, abusés par le goût du style, qui écrivent pour écrire et non plus pour dire quelque chose ! Et que de fautes grossières, parfois, dans leurs élucubrations prétentieuses !

Notre rôle, à l'école, n'est pas de former des littérateurs, mais de donner à *tous* nos élèves le moyen d'exprimer leur pensée et d'entendre la pensée d'autrui. Nous devons leur apprendre à *lire* et à *parler*.

Nous ne pouvons le faire sans étudier soigneusement avec eux la nature des mots et la structure des phrases. Nos élèves ne peuvent véritablement lire, c'est-à-dire comprendre, que dans la mesure où ils peuvent analyser ce qu'ils lisent. Ils ne peuvent parler ou écrire, c'est-à-dire exprimer leur pensée, que dans la mesure où ils peuvent contrôler l'exactitude de leur expression. Or ce n'est pas seulement en relisant une de ses phrases après une phrase de tel écrivain qu'un élève s'assurera d'une faute : pour qu'il voie le rapport entre la phrase défectueuse et la phrase excellente, pour que celle-ci corrige celle-là, il faut encore faire intervenir l'analyse.

Et j'ose dire encore : n'enseignons pas le style !

* * *

Le style, c'est l'expression de la personnalité. Or la personnalité de nos élèves n'existe pas encore, elle est en train de se former ; elle ne peut pas s'exprimer par des formes très caractérisées ; lui en imposer de telles (qui sont l'expression d'une autre personnalité), c'est la trahir, l'opprimer ou la dévoyer. L'effet littéraire doit être une trouvaille spontanée et personnelle. Sans doute, les lectures exercent leur influence sur l'esprit, mais cette influence, pour être éducative, doit être une sorte d'imprégnation ; l'esprit cultivé a longuement assimilé les grands auteurs, il en a nourri sa propre pensée, il ne les plagie ni ne les pastiche.

Laissons donc les aptitudes littéraires de nos élèves (comme

leurs opinions politiques) dans l'expectative ; mettons seulement à leur disposition, pour le jour où elles se révéleront, une connaissance solide du vocabulaire et de la syntaxe.

N'exigeons pas de recherche dans les rédactions, mais exigeons — exigeons ! — des phrases sobres, claires, rigoureusement construites, et les termes propres. Si, de loin en loin, une expression heureuse et particulière se fait jour, saluons-la, montrons-en l'à-propos à toute la classe, mais n'engageons pas les condisciples à copier ce qui doit rester la propriété de l'auteur et ne devra apparaître sous une autre plume qu'après avoir été retrouvé par le même travail de pensée.

Nos élèves ne feront pas figure d'artistes précoces, mais cela n'est en rien nécessaire.

M. RAVAUDET, « *Journal des Instituteurs* », extraits.

TABLEAUX SCOLAIRES SUISSES

LA CUEILLETTE DES FRUITS

Tableau d'Eric BOHNY, Dornach, peintre bâlois, né en 1891.



Il existe trois sortes de tableaux scolaires :

1) Ceux qui, destinés exclusivement aux leçons de choses, ne peuvent être considérés comme ornement et disparaissent dans une armoire après usage (exemple, les derniers tableaux de circulation du A. C. S.).

2) Tableaux au rôle purement artistique (reproductions d'œuvres

célèbres, dont le commentaire scolaire risque de fausser et d'affaiblir l'émotion artistique de l'enfant).

3) Tableaux qui concilient l'intérêt pédagogique et la valeur artistique.

Le tableau de Bohny appartient à cette dernière catégorie, comme d'ailleurs la plupart des reproductions de la première série de ces tableaux scolaires.

Son sujet est remarquablement varié. Les arbres, les fruits, la prairie, le village, les montagnes et ces hommes attachés corps et âme à ce coin de terre, tout cela se prête admirablement bien aux leçons d'élocution du degré inférieur. Les personnages, bien campés, donnent au tableau un cachet gai et puéril. Tout, dans cette scène, éveille l'imagination.

Ce tableau convient particulièrement à l'enseignement de la langue, mais il peut également illustrer une leçon de choses (notions élémentaires sur les fruits à pépins, indications géographiques et historiques avec Dornach et la ruine de Dorneck dans le fond).

Nous tenons à préciser qu'il ne s'agit pas d'un tableau destiné à l'acquisition de connaissances spéciales : il serait faux de vouloir en tirer une leçon sur la pomologie ; de telles connaissances ne s'acquièrent pas au moyen d'images, mais par l'observation de la réalité et des exercices pratiques.

Il ne faut pas prêter d'intention pédagogique au peintre : la valeur de son œuvre réside dans l'ambiance qui s'en dégage.

La récolte des fruits est un motif de réjouissances, un hymne joyeux célèbre la richesse de l'automne. C'est un déploiement de couleurs et de formes peint par un cœur chaud et reconnaissant. Que les enfants sentent le souffle de cette joie, de cette bénédiction, de cette reconnaissance... le but sera atteint.

W. SCHÖHAUS, trad. J. M. L.

LECTURE LITTÉRAIRE **BATTAGE**

Le battage du blé n'est plus une vision champêtre, dont l'humble et tranquille poésie charmaient nos yeux de citadins ; c'est une sorte de drame qui se joue dans la trépidation, la fumée et la poussière parmi les grincements, les cris, les gestes précipités où l'on finit par ne plus distinguer ceux de la machine et ceux des gens qui la servent. D'une locomobile au long col, ou d'un tracteur à pétrole, une courroie transmet le mouvement à la batteuse qui ronfle et s'ébroue, bourdonne comme un gros taon, avale voracement les gerbes, les secoue et les triture dans le mystère de sa cage de bois, vomit le grain et la paille, au milieu d'un nuage de poussière et de balles qui font au soleil un poudroïement d'or.

GABRIEL FAURE.

RÉCITATION**JUILLET**

L'ombre sommeille au pied des choses,
Noire et courte : il sonne midi.
Tout le jardin est étourdi.
Par le soleil bleu dans les roses.
Un insecte près d'une gerbe,
Dans l'humble forêt du gazon
Parcourt son infime horizon
Fleur à fleur, brin d'herbe à brin d'herbe.
Il va, rôde, s'arrête un peu,
Sans doute plein d'aise et de joie
Près d'une rose qui rougoie
Comme un cœur de pourpre et de feu.

FERNAND GREGH (*Les Clartés humaines*).

LES LIVRES

Le problème des accidents de la circulation routière, par P. Th. Borer.
Editions de la Baconnière S. A., Boudry.

Les accidents sur les voies publiques ont déjà fait l'objet d'une copieuse littérature. Tous les milieux, officiels et privés s'en sont occupés. Ils s'en occupent encore, mais il semble que tous les efforts faits jusqu'ici l'aient été en vain, puisque les accidents — bien que leur nombre ait atteint une certaine stabilisation — continuent à se produire à une cadence inquiétante, compromettante pour la santé publique. Est-ce indifférence ou égoïsme ? Est-ce la rançon inéluctable du progrès ?

N'est-il donc pas possible de réduire considérablement le nombre des accidents ? N'est-il pas possible de les éviter ? Comment doit-on s'y prendre ?

C'est à ces questions que le capitaine Borer, de la gendarmerie bernoise s'est proposé de répondre dans un livre que nous avons sous les yeux. Il y expose le problème simplement, sans grandes phrases, au moyen de l'image et du croquis d'accidents caractéristiques. Il a renoncé intentionnellement, et avec raison à notre avis, à une énumération sèche et fastidieuse des diverses prescriptions du Code de la route : ainsi son ouvrage qui n'a pas d'autre prétention que celle d'être indistinctement utile à tous les usagers de la route, est de lecture facile.

En technicien expérimenté, le capitaine Borer définit et explique les multiples causes d'accidents. Chacun pourrait les éviter, en y mettant seulement un peu de bonne volonté. *Communiqué.*

COURSES D'ÉCOLES ET DE SOCIÉTÉS

ST-SULPICE

(Vaud) 5 km de Lausanne-
— — — Ouchy — — —
Autobus et bateaux

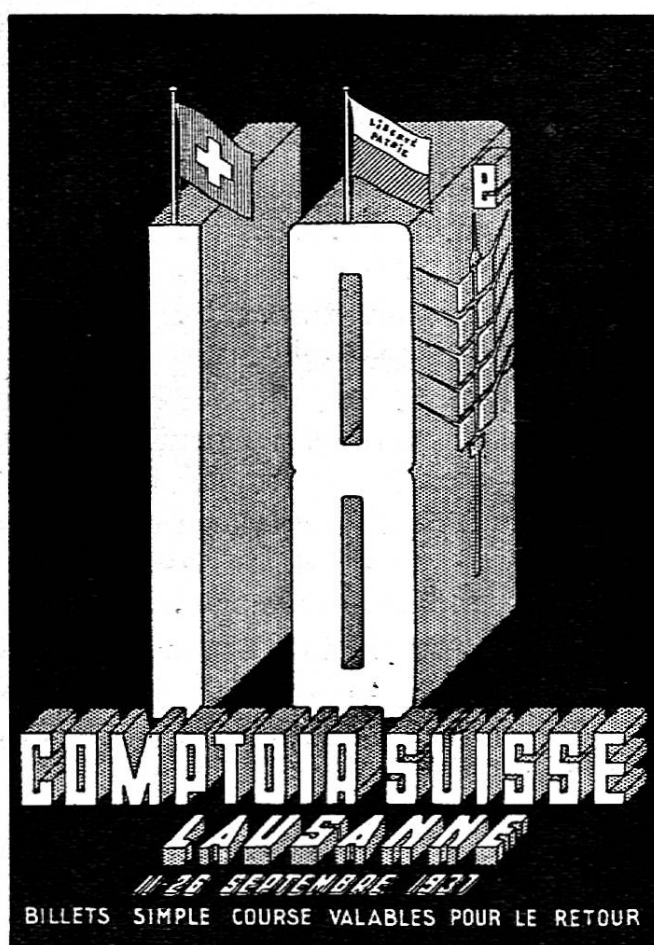
BELLEVUE-TERRASSE

Panorama unique. Eglise historique. Arrangement
pour écoles : 1 soupe, 40 cts ; 1 thé, 20 cts.
Tél. 47.113 J. CHEVALLEY-RÉTORNAZ.

Les Tramways Lausannois

JORAT

accordent des réductions importantes aux
écoles, sociétés et groupes, sur les lignes
de **Montheron** et du **Jorat** (lignes 20,
21, 22, 23). Belles forêts. Vue superbe.
Sites et promenades pittoresques. Rensei-
gnements à la Direction. Téléph. **33.141**.



Actualités pédagogiques

Baudouin, C. : L'âme enfantine et la psychanalyse	Fr. 5.—
Bernard, R. : Comment on devient un éducateur	» 3.20
Berger, R. : Manuel d'écriture courante et ornementale . . .	» 5.—
Bertier, G. : L'école des Roches	» 3.45
Bouché, B. : L'éducation morale	» 6.—
Charmot, F. : La teste bien faite. Etudes sur la formation de l'intelligence	» 2.95
Gilbert-Robin, Dr : Les troubles nerveux et psychiques de l'enfant.	» 3.15
Guillet, L. : Allez mes enfants et vous serez des chefs . . .	» 2.95
Lavarenne, M. : Voulez-vous que vos enfants soient de bons élèves ?	» 3.80
Ledent, Dr R. et Wellens, L. : Enfants difficiles, parents perplexes	» 3.50
Leroy, O. : Mes beaux amis	» 2.75
Sauser-Hall, G. : Guide politique suisse, Manuel d'instruction civique	» 3.75
Verine : L'art d'aimer ses enfants	» 2.95

Rappel :

Berger, R. : Le dessin libre	» 6.—
— La didactique du dessin	» 6.—
Boven, Dr W. : La science du caractère	» 8.—
Chevallaz, G. : Histoire de la pédagogie	» 5.—
— Pédagogie des enfants difficiles	» 1.—
Malche, A. : Vie de Pestalozzi. Avec 9 illustrations hors texte broché Fr. 3.50 relié	» 5.50
Meylan, L. : L'instruction publique secondaire des jeunes filles à Lausanne au cours des 50 dernières années	» 1.—
Vinet, A. : Famille, Education, Instruction	» 10.—
Wintseh, Dr J. : Les dessins d'enfants et leur signification .	» 1.50
— Les premières manifestations motrices et mentales chez l'enfant. Etude physiolo- gique, clinique et pédagogique.	» 4.—

LIBRAIRIE PAYOT

Lausanne - Genève - Neuchâtel - Vevey - Montreux - Berne - Bâle

Editeurs responsables : C. GREG et A. RUDHARDT.

DIEU — HUMANITÉ — PATRIE

ÉDUCATEUR

ET

BULLETIN CORPORATIF

ORGANE HEBDOMADAIRE
DE LA SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE
DE LA SUISSE ROMANDE

RÉDACTION :

ÉDUCATEUR

BULLETIN

ALB. RUDHARDT

CH. GREC

GENÈVE, rue des Pénates, 3

VEVEY, rue du Torrent, 21

ADMINISTRATION :

IMPRIMERIES RÉUNIES S. A., LAUSANNE, AVENUE DE LA GARE, 33

Téléphone 33.633 — Chèques postaux ll. 6600

ANNONCES : PUBLICITAS S. A., LAUSANNE ET SUCCURSALES

PRIX DE L'ABONNEMENT ANNUEL : SUISSE : FR. 8.—, ÉTRANGER : FR. 11.—.

Supplément trimestriel : Bulletin Bibliographique

Boillat



"Ma" Maison

Soumettez-nous vos désirs, vos projets. Nous vous documenterons consciencieusement. Très ancienne entreprise, spécialisée dans la construction de maisons familiales (villas, chalets, bungalows) dans toute la Suisse.

8 Demandez brochure illustrée, qui vous sera envoyée gratuitement.

ETABLISSEMENTS **WINCKLER** FRIBOURG

L'ALLEMAND à l'Ecole Tamé, Baden 57. Cours de toute durée, à toute époque et pour tous. Prép. examens emplois fédéraux en 2 mois, l'italien en 1 an, l'anglais en 3 mois, Dipl. langues et commerce en 3 et 6 mois

L'Ecole suisse de Gênes

(6 cl. él., 4 cl. sec.)

cherche pour le mois d'octobre deux maîtres de langue française :

1. Un maître de français et de sciences naturelles
2. Un maître de français, de géographie et d'histoire

Le concours est ouvert aux maîtres primaires comme aux maîtres secondaires. Les candidats sont priés d'indiquer quelles autres branches ils pourraient enseigner, en particulier lesquelles des suivantes : **Allemand, Chant, Gymnastique pour garçons, Travaux manuels, Ecriture Hülliger.**

Offres manuscrites, curriculum vitæ, certificats (copies) et photographie sont à adresser jusqu'au 15 août à Dr J. R. Schmid, 1, Reiterplatz, Zurich 2.

Empaillage de tous les animaux pour écoles

Chamoisage de peaux — Fabrication de **Fourrures**

Labor. zool. et Pelleterie, M. Layritz, Bienne 7, ch. d. Pins 15



Prêts

sans caution à fonctionnaires et employés solvables. Conditions sans engagement ni avance. Discretion. Références de 1^{er} ordre. Se rend sur place. Timbre pr réponse. **Banque de Prêts S.A., Paix 4, Lausanne.**